

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CIDER SANTE

(Eurolist)

Par courrier du 10 février 2006, reçu le jour même, la société Pharmexx GmbH¹ (7, Goldbeckstrasse, 69493 Hirschberg, Allemagne) a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 février 2006, les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de la société CIDER SANTE et détenir 669 240 actions CIDER SANTE représentant autant de droits de vote, soit 66,92% du capital et 67,27% des droits de vote de cette société².

Ces franchissements de seuils résultent de l'acquisition sur le marché d'actions CIDER SANTE, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de cette société, initiée par Pharmexx GmbH³.

¹ Société contrôlée au plus haut niveau par M. Georg Nagl.

² Sur la base d'un capital composé de 1 000 000 actions représentant 994 926 droits de vote.

³ Cf. notamment D&I 206C0157 du 25 janvier 2006.